

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque CHEVROLET	Corvette 350 Model 19437	Fiche d'homologation n° CH 0336 03
--	---------------------	-----------------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "Corvette" à l'arrière du véhicule
 "Stingray" de chaque côté du véhicule
 "0 Corvette 19437 A ou S" (A=automate/S=synchromesh) s. plaquette constructeur, à gauche, sur l'avant
 "194370," devant le numéro de châssis
 Numéro du châssis frappé à gauche, à l'avant s. montant du pare-brise et s. plaquette
 Signe d'identification du moteur frappé "CT" à droite, à l'avant, en haut sur bloc-moteur
 Constructeur CHEVROLET Motor Div. of. GMC(USA) Importateur GENERAL MOTORS SUISSE SA. BIENNE

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement s.roues arr.
 Direction gauche ou droite Assistance hydraulique
 Frein de service Hydr.2-circ.AV=disques AR=exp.int. av. ou sans
 Frein auxiliaire Méc.exp.int.tan- (assist.p.dépression et limi-
 Frein stationn. bours sép. s.r.AR (teur de puissance s.r.AR
 Transmission Méc.tte synchronisée *) Nombre vit. 3 ou 4
 Blocage differ. oui Crochet rem. - Vitesse max env.210 km/h

MOTEUR Genre V-8 Temps 4
 Marque CHEVROLET Carbur. B
 Type CTG ou CTM=Autom/CTL=Synchr
 Position à l'avant Nombre cyl. 8
 Alésage 101.60 Course 88,39
 Cylindr. 5733 cm³ CV-Impôt 29,20
 CV-puiss. 304 (SAE) à 4800 t/m
 Refroidissement Eau
 Bruit 79 dB (A) à 3600(3/4) t/m
 Amortissement bruit 2 pots échappent
430 x 250 x 140 mm

CARROSSERIE Forme Limousine Nombre portes 2
 Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 2 ; AV 2 ; milieu - ; AR - ; Places debout -

DIMENSIONS	Vole	AV	AR
Diam. braquage		<u>1491</u>	<u>1509</u>
	G	<u>10,5</u>	DR <u>11,2</u>
Empattement	<u>2482</u>	/() / () / ()	
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	<u>4636</u>		
Largeur	<u>1765</u>		
Hauteur	<u>1225</u>		
Porte à faux	AV	<u>1026</u>	
	AR	<u>1128</u>	
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>740</u>		<u>800</u>	<u>1540</u>
	<u>40</u>		<u>100</u>	<u>140</u>
Poids total	<u>780</u>		<u>900</u>	<u>1680</u>
Garantie fabr.	<u>920</u>		<u>1010</u>	<u>1898</u>
Dimens. pneus	<u>205 VR 15 PIRELLI Cinturato</u>			
Charge p. essieu	<u>1015(2.1)</u>		<u>1015(2.1)</u>	<u>240 km/h</u>
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable			<u>-</u>	<u>kg</u>

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V

Feux de route 4/T 3 Seal.Beam Avertisseur optique -

Feux de croisement 2/à l'ext. Feux de position 2/comb.av. §)
clignot.

Feux de gabarit - Feux de brouillard -

Avertisseur 1/électr. (2 tons) Niv. sonore 97 (dB/A)

Essuie-glace 2/électr. (2 vit.) Lave-glace oui

Feux arrières 2/combines Catadioptr. 2/séparés §)

Feux stop 2/combines Feux de recul 2/séparés

Eclair. plaque contr. 1/au centre Plaque forme haute/~~orange~~

Rétroviseur 1/int. 1/ext. Indic. vitesse km/h +
cp-te-tours

Indic. direction clign. 4/av. témoin

AV blanc latér. - AR rouge

Avert. clign. oui Lampes de travail -

Feux complémentaires : AR=Feux de gabarit latéraux et
catadioptr.

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme

Marque & type CHEVROLET Corvette 350
Model 19437

Homologation n° CH 0336 03

Forme de la carr. Limousine

Couleur _____ (selon véhicule) _____

Places ass. : Total 2 (2 avant)

Poids à vide 1540 Carburant B
CV 29,20

Charge utile -- Cylindrée 5733 cm³

Poids total 1898 Poids de
l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS : N° de châssis du vhc. expertisé : 19437 OS 400'246

*) Transmission : Sur demande, boîte de vitesse automatique "Turbo Hydramatic" ;
verrouillage mécanique sur position "P".

§) Modifié par l'importateur :

- Feux de position : à l'origine de couleur orange ; il est monté des feux blancs
- Les arêtes du couvercle des feux sont munies de protection en caoutchouc
- Catadioptr. : A l'origine trop loin du bord ; il est monté 2 catadioptr. complémentaires (HELLA E 1 21261)
- Feux de gabarit latéraux et catadioptr. avant de couleur orange visibles de l'avant sont mis hors service et les verres sont peints en noir.
- Compteur en miles remplacé par un compteur en km/h

Lieu et date de l'expertise
STUDEN, 10.3.1970

La commission d'expertise